

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 339 DU JEUDI 1^{ER} AOÛT 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

EXAMEN DE SORTIE DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE P.3

Les confidences d'Aboubacar Sow, 1er de la République en audio-visuel



Édito à vue d'Aigle

La crainte légitime des manifestations de rue

Sous le régime Alpha Condé, ce sont des centaines de manifestations qui se sont organisées aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Des manifestations dont la plupart ont été émaillées de violences, avec leur lot de morts et de destructions de biens publics et privés.... P.2

BOURSE D'ENTRETIEN P.10



Les étudiants guinéens au Maroc ont passé près d'une année sans recevoir leurs bourses d'entretien

OUVERTURE DES J.O 2024 P.4



Des inédits

RESPECT DU CHRONOGRAMME P.5



Camara répond aux détracteurs du CNRD

CONDAMNATION DE DADIS CAMARA

Son avocat, Me Antoine Pépé Lama, dans tous ses états P.3

GUINÉE

Le porte-parole du gouvernement se prononce sur la disparition de Foniké Menguè et Cie P.5

NOUVELLE CONSTITUTION

Les grandes lignes de l'avant-projet P.6

Édito à vue d'aigle



La crainte légitime des manifestations de rue

Sous le régime Alpha Condé, ce sont des centaines de manifestations qui se sont organisées aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Des manifestations dont la plupart ont été émaillées de violences, avec leur lot de morts et de destructions de biens publics et privés.

La Guinée et les Guinéens vont-ils renouer avec ces manifestations de rue ? C'est la

question que beaucoup se posent au regard de la tension qui ne cesse de monter entre les autorités de la transition et les entités sociopolitiques du pays. L'Union sacrée des Forces vives, dont sont membres le RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir), l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré, tient au respect scrupuleux de l'accord de deux ans conclu avec la CEDEAO pour le retour à l'ordre constitutionnel. Et pendant que le CNRD, le CNT et le Gouvernement semblent se satisfaire du déroulement du chronogramme de la transition, des organisations de la société civile ont appelé à manifester du 30 juillet au 1er août 2024, en guise de protestation contre la conduite de la transition, la fermeture des médias, l'arrestation d'acteurs sociopolitiques, la cherté de la vie. Comme il fallait s'y attendre, Madame la gouverneure de Conakry, Mahawa Sylla, a rappelé l'interdiction des manifestations de rue, sur toute l'étendue du territoire national, pour, dit-on, éviter de perturber l'ordre public et préserver la paix et la quiétude sociale en cette période sensible de notre histoire. Le Procureur général près la Cour d'appel de Conakry, Fallou Doumbouya, a pour sa part mis en garde les organisateurs de marches. À Kipé, une jeune dame, mère de trois enfants, a reçu une balle dans le dos et en est morte. Ce qui allonge la liste des victimes des manifestations sociopolitiques dans notre pays. Les tombeurs d'Alpha Condé avaient pourtant promis aux Guinéens des élections libres et transparentes de la base au sommet pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition ne devrait être candidat. Aujourd'hui, ils sont accusés par leurs détracteurs de ne pas respecter leurs engagements et de vouloir s'éterniser au pouvoir.

Kéfina Diakité

ACTUALITÉ

ARRESTATION DE PÉPÉ FRANCIS HABA

Le parquet général de Conakry en donne les raisons

Le président de l'Union Guinéenne pour la Démocratie et le Développement a été arrêté dans la soirée du dimanche, 28 juillet 2024 à Lambagnyi, au siège de son parti alors qu'il était en réunion de travail avec ses cadres et militants.



sécurité et la protection des données à caractère personnel en République de Guinée.

Conduit à la Direction Centrale des Investigations Judiciaires (DCI) depuis le vendredi, 26 juillet 2024, Monsieur Simon Pierre CAMARA, ainsi que six (06) autres personnes- également interpellées les jours suivants-, à l'égard desquelles il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'ils ont commis ou tenté de commettre les infractions suscitées, ont été entendus librement sur ces faits, conformément

Mais préalablement, Francis n'avait jamais reçu une convocation ou un mandat à comparaître devant une juridiction pour quelque motif que ce soit.

Comme les leaders du Front National pour la défense de la constitution, le président de l'UGDD s'est fait arrêter par des éléments de la gendarmerie nationale alors qu'il était avec les siens. Cette arrestation de Pépé Francis Haba a suscité de l'indignation dans l'opinion publique parce qu'il est vu comme l'un des politiques qui soutiennent des actes qui posent le CNRD depuis qu'il a quitté l'ANAD.

24H après cette arrestation, le parquet général de la cour d'appel de Conakry a brisé le silence sur ce dossier pour apporter les raisons qui ont conduit à cette arrestation.

Selon Fallou Doumbouya, procureur général près la cour d'appel de Conakry, le politique était suspecté des faits constitutifs de diffusion et mise à disposition de messages, photos, d'écrits ou toutes autres représentations de théories ou d'idées de nature raciste ou xénophobe par le biais d'un système informatique. Des infractions prévues, définies et punies par les articles 26, 27 et suivants de la Loi N°L/2016/037/AN du 28 juillet 2016 relative à la cyber-

aux articles 82 et suivants du Code de procédure pénale. Ils y sont poursuivis pour des fins d'enquête en attendant leur déferement.

Le Parquet de Dixinn rappelle qu'à date, les investigations se poursuivent dans cette unité de police judiciaire sous sa direction effective comme le prescrivent les articles 9 et 10 du Code de procédure pénale. Eu égard à ce qui précède, le Parquet rassure la procédure contre Monsieur Simon Pierre CAMARA, ainsi que six (06) autres personnes, sera équitable, contradictoire et logiquement respectueuse de leurs droits à la défense, conformément à l'article préliminaire du Code de procédure pénale.

Ce faisant et afin d'éviter la propagation d'informations parcellaires ou inexacts ou pour mettre fin aux troubles à l'ordre public, notre Parquet s'est voulu respectueux des dispositions en vigueur, notamment l'alinéa 3 de l'article 8 du Code de procédure pénale, en communiquant sur cette procédure.

Pépé Francis Haba n'a pas encore été présenté à un avocat puisque ceux-ci sont en débrayage. Pour l'heure, il est dans les mains de la gendarmerie.

Samuel Demba.D



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Fondateur & Administrateur Général

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication

Amadou Sadio Diallo

Rédacteur en Chef

Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction

Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadio Diallo

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Oumar Kabirou Kaba

654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara - 664 57 99 72

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

EXAMEN DE SORTIE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les confidences de Aboubacar Sow, 1er de la République en audio-visuel

« Être premier n'est pas donné à tout le monde ». Ce sont les mots de Aboubacar Sow, premier de la République à l'examen de sortie de l'enseignement technique et professionnel, option en audio-visuel. Ce lauréat rêve de poursuivre sa formation à l'étranger et revenir servir le pays.

L'Aigleinfos : Vous vous êtes classé premier de la République en audio-visuel. Quel sentiment éprouvez-vous au lendemain de ces résultats ?

Aboubacar Sow : Je suis vraiment content parce qu'être premier de la République, ce n'est pas donné à tout le monde mais quand vous travaillez avec certitude, c'est ce que vous allez récolter.

L'Aigleinfos : Quel a été le secret de votre réussite parce que vous-même vous le dites qu'être premier n'est pas donné à tout le monde ?

Aboubacar Sow : J'ai commencé ma préparation depuis que je faisais la première année, la deuxième aussi. Même quand il y avait le problème de carburant, je travaillais à la maison parce qu'on nous avait dit que les cours sont suspendus mais je travaillais toujours.

L'Aigleinfos : On apprend que vous vous êtes recyclé en école professionnelle malgré votre admission au baccalauréat. Pourquoi ce choix ?



Aboubacar Sow : J'ai eu le BAC en 2017 et j'ai été orienté en mathématique à l'université Gamal où j'ai passé trois ans. Mais depuis au début, je voulais faire télécommunication mais malheureusement. C'est là je me suis dit que je vais tenter ma chance au concours. J'ai fait le concours, j'ai eu et j'ai été orienté en MPT mais mon idée

ce n'était pas seulement d'avoir un diplôme mais apprendre un métier et être boursier.

L'Aigleinfos : Quelle était la position des parents quand vous avez changé d'option pour intégrer l'école professionnelle ?

Aboubacar Sow : Cela n'a pas été un problème, ils ont apprécié mais aujourd'hui, le

papa n'est pas vivant. Quand j'ai appelé la maman nuitamment, elle dormait je lui ai dit de se réveiller et crier fort mais elle m'a dit que non, elle ne peut pas parce qu'elle a sommeil. Mais quand je lui ai annoncé la nouvelle, elle a commencé à pleurer, et depuis là, elle n'a pas cessé de m'appeler.

L'Aigleinfos : Quelles sont

vos ambitions pour le futur ?

Aboubacar Sow : Je veux être un vrai cadreur, un bon monteur pourquoi pas un designer de renom. Et je veux transmettre aussi ce que j'ai appris parce que ce que j'ai, c'est quelqu'un qui me l'a appris. C'est pourquoi être boursier, je veux aller suivre mes études ailleurs pour revenir servir au pays.

L'Aigleinfos : Certes il y a eu plus de 80% d'amis à ce concours. Quel appel avez-vous à lancer aux autorités pour vous faciliter les bourses afin de mener bien vos études ?

Aboubacar Sow : D'abord je remercie tous ceux qui m'ont aidé. Il faut que les autorités donnent des opportunités à tous ceux qui sont boursiers d'aller tenter leur chance. Je demande aussi aux amis qui n'ont pas eu de prendre courage parce que la vie va ainsi.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Aboubacar Sow !

Aboubacar Sow : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

CONDAMNATION DE DADIS CAMARA

Son avocat, Me Antoine Pépé Lama, dans tous ses états

Le verdict est tombé mercredi 31 juillet dans le procès du massacre du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD a été condamné à 20 ans d'emprisonnement. Une décision que compte attaquer son avocat, Me Antoine Pépé Lama.

«Jedois vous dire qu'aujourd'hui est une journée sombre pour la justice guinéenne. Cette décision inique, dangereuse pour l'avenir de notre pays, est débarrassée de toutes substances juridiques, rendue en toute violation frontale des droits de la défense et

sera très bientôt attaquée par voie d'appel. Elle est rendue en violation des droits de la défense, parce que la requalification retenue par le tribunal n'a jamais fait l'objet de débats. En aucun moment et aucune manière, le capitaine Moussa Dadis Camara n'a été interrogé par le tribunal, par les avocats de la partie civile, les avocats de la défense et même par le ministère public sur les éléments constitutifs de l'infraction retenue en son contre », a martelé Me Antoine Pépé Lama, avocat de Moussa Dadis Camara.

À noter que les accusés



reconnus coupables de crimes contre l'humanité sont condamnés solidairement au paiement de 1 milliard 500 millions de francs guinéens

pour les cas de viol, 1 milliard de francs guinéens pour des cas de morts et disparus, 500 millions de francs guinéens pour des cas de pillages et 200

millions de francs guinéens pour cas de tortures aux ONG concernées.

Mamadou Oury

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso

www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts



Les spectateurs étaient émerveillés et abasourdis de voir qu'il y avait autant de barques, de péniches, de périssoires, de bateaux, de paquebots et autres flottants sur le fleuve avec tant de ponts à passer en-dessous et avec autant de délégations. Tout Paris a été remis à neuf pour faire forte sensation, déjà que Paris fait sensation naturellement, même sans maquillage, mais l'évènement qui ne devait pas laisser à dire a laissé à redire. C'est dire à quel point la France est divisée.

La réussite a tourné au vinaigre ?

La question se pose. Beaucoup avaient eu des appréhensions avant Aya Nakamura soit sifflée. Heureusement le RN n'est pas arrivé en tête des législatives en France. Dieu Seul sait ce qui allait se passer, le cas contraire. Il faut faire remarquer que depuis Mireille Mathieu, la France n'a pas une chanteuse de la trempe de Aya, bien qu'elle soit de l'immigration. Mais la France est un pays qui a pris de l'envergure et qui a grandi avec les immigrants. La plupart des champions français ne sont pas de souche, de sang et de terre. Cependant, on voit et on comprend la légitimité de l'exacerbation des sentiments nationalistes et de rejet pour les immigrants qui affluent, qui sont sous les tentes pour SDF au centre Paris, qui se passent des mégots de cigarettes, qui vend du tabac en détail, qui allument des fourneaux pour griller brochettes et maïs sur les trottoirs de Paris. Les Guinéens ont connu une situation semblable en 1986-1987, quand les Touaregs fuyant la guerre au nord du Mali avaient envahi Conakry ... mais la chose est complètement

différente en France. Les nobles d'hier sont les nationalistes d'aujourd'hui, ce sont eux les esclavagistes et les colons qui ont soumis et déporté des millions d'Africains dans le commerce du "bois d'ébène". L'histoire se répète toujours comme le boomerang qui revient à l'expéditeur. Si les Noirs fuyaient les bateaux d'esclaves comme s'ils avaient le diable à leur trousses, ils bravent de nos jours la Méditerranée pour aller en France, et refusent d'être ramenés en avions et charters. C'est à l'image des gnous qui traversent les fleuves infestés de crocodiles au prix de leur vie. Il ne serait pas raisonnable, voire suicidaire, de se mettre en travers de la route de ce rouleau compresseur de l'histoire. Tous les nationalistes du monde sont en panne de natalité, la démographie explose dans l'autre camp. Un signe. Aussi, on se demande si le RN a des sportifs de niveau international et comment ils se comportent au sein de leur équipe avec un "beurre ou un black", puisqu'il n'y a pas une équipe sportive française composée uniquement de Français de souche. Pendant la guerre, l'occupation et la résistance contre les nazis, les frontistes n'ont pas vu des soldats africains, arabes ou autres mourir pour la France, à leur côté ? La haine de l'étranger existait ? Sait-on que l'antisémitisme avait fait perdre aux nazis la course à l'arme atomique, et par ricochet la deuxième guerre mondiale ? Pourquoi les parents de Oppenheimer ont immigré en Amérique ?

Et puis, sur le tableau de la Cène montrant Jésus au milieu des travelos et drag Queens

épaisse comme Obélix voulait transmettre quel message ? Les religieux y ont vu des choses blasphématoires. Lors de l'attaque de Charlie-hebdo, il a été question de liberté de la presse, voilà Jésus épinglé.

Autre chose, il paraît que la bouffe au village olympique est en ration congrue. Les Anglais auraient fait venir leurs propres cuisiniers. Question de budget ? Les audits de l'après compétition le diront. Avec les fakes news et les deeps fakes, on se laisse facilement prendre dans les désinformations.

En plus de cela, les organisateurs se sont emmêlés les pinceaux en mettant l'hymne national du Soudan pour le Soudan du sud lors du match de basket opposant le Soudan du sud à Porto-Rico. Les Sud-Soudanais ont protesté, les joueurs Portoricains les ont soutenus dans les protestations et ils ont été battus...

Hormis tout ce qui vient d'être dit des couacs et d'inédits dans cette organisation, c'est une réussite.

Comment ne pas parler de la présence guinéenne ?

Au deuxième jour de l'ouverture, le Syli National de Guinée était déjà battu deux fois, autant dire éliminé, au vu de l'adversaire frustré qui lui reste dans le ring, et qui l'attend de pied ferme. Même les observateurs les plus critiques ont été ébahis mais admiratifs du jeu développé par les poulains de Kaba comme par le match simulé par l'IA qui a passé sur You Tube depuis quelques jours et juste avant la vraie rencontre. Aussi longtemps que le Syli a tenu en haleine les Guinéens, il finit toujours sur la même note : zéro à la base. Le Syli a failli plumer

ACTUALITÉ

OUVERTURE DES J.O 2024

Des inédits

Depuis les jeux olympiques de Pékin-2008, on attendait d'entendre : « qui dirait mieux ». Les pays qui ont organisé les JO par la suite ont rivalisé d'ardeur et de savoir-faire pour la remonter précédents et à venir. Et voilà au tour de « nos ancêtres, les Gaulois » qui ont fait mieux que tous les prédécesseurs : défilé d'ouverture sur la Seine, inédit. Représentation de la Cène avec des drag Queens à la place des apôtres pour faire jaser les religieux, inédit. Et au pays de la liberté et des droits de l'homme, la scène de décapitation de Marie-Antoinette apparaît une glorification pour décors, inédit ...

le Coq gaulois, mais c'est lui qui s'est incliné, en fin du compte.

D'abord, lors du premier match contre la Nouvelle Zélande, la plus faible sur papier, L'équipe de Kaba Diawara aurait été plus lourdement battue si les attaquants adverses n'avaient pas manqué 2 ou 3 occasions nettes.

Au sujet du pénalty contre la Guinée, l'arbitre et la VAR n'ont jamais su interpréter les images-vidéos pour juger équitablement et sévir contre les simulations notoires sur un terrain de football. En analysant le pénalty sifflé contre la Guinée, il n'en n'était pas un. L'attaquant qui a fait le cascadeur l'a fait dans une intention frauduleuse. Le gardien guinéen a plongé un peu tardivement pour attraper le vent et le gazon. C'est le pied qui est venu heurter le bras du gardien à terre. L'intention du plongeon était évidente, cela se voit sur l'essor des bras et la flexion du pied... on explique mal la chose, mais Gianni Infantino a été footballeur... il peut discerner le faux du vrai dans cette action, l'attaquant méritait un avertissement pour simulation, mais il ne veut pas "se mouiller". Jusqu'à maintenant aucun arbitre n'a osé siffler contre une simulation. Si les simulations restent impunies, c'est de la triche qu'on cautionne. Parfois, la justice immanente ou le karma, existe.

Contre la France, la VAR, encore elle, a refusé le premier but sur hors-jeu bien visible et justifié du joueur guinéen, mais le second but guinéen demandé pour expertise, aucune image prouvant le hors-jeu n'a été montrée aux téléspectateurs, comme le but refusé à l'Argentine contre le Maroc. L'entraîneur des Bleuets, Thierry Henry, qui était comme Michel Platini, contre la vidéo, qui enlèverait le sentiment de la sensation humaine au jeu (ou quelque chose de ce genre). A l'époque, on n'était personnellement pas

d'accord avec Platini à cause des simulations qui peuvent passer inaperçues pour les arbitres. Actuellement, la Var se montre bien pire aveugle, ou partielle, que les arbitres bipèdes, qui refusent de voir l'évidence, ou de trancher. Ce même Thierry Henry, la VAR étant en sa faveur, il a chanté la palinodie. Doit-on rappeler « sa main de Dieu » contre l'Irlande (?). Heureusement que la VAR n'existait pas. On se demande si ce n'est pas à cause de la main de "Titi" que l'idée de la vidéo est née ?

Comme on le voit, les opérateurs de la VAR ne sont pas encore à point. On peut entraîner une équipe sans avoir été joueur de football, mais on ne peut pas juger une action litigieuse et confuse si on n'a jamais été joueur coupable ou victime de telle action.

La préparation d'une équipe de football pour une compétition internationale coûte ce que cela coûte aux Etats. Pour les J.O de Paris, la Guinée aurait mobilisé 7 milliards de francs pour ce Syli, et le PM Bah Oury dit que l'essentiel, c'est de participer, il dit que l'équipe de France est au niveau de l'équipe guinéenne. Kaba Diawara dit qu'on ne peut pas gagner à toutes les fois. Le PM et le coach ont la mentalité de loser, mais le Syli a tenu la dragée si étonnamment haute à l'équipe de France chez elle et prétendante au titre au point de la battre nettement au point. On verra contre les USA si Kaba Diawara a enfin, enfin et enfin trouvé un schéma de jeu qui convienne à son équipe, ou si ce n'était qu'un baroud d'honneur en feu de paille. Quel que soit le cas, cette équipe a montré des dispositions et potentiels prometteurs, elle ferait sortir le football guinéen de l'ornière, si elle est sagement encadrée.

Cela dit, le match contre les USA fera perdre le sommeil chez les uns autant qu'il suscite l'attente chez les Guinéens.

Moïse Sidibé

Respect du chronogramme

Le Général Amara Camara répond aux détracteurs du CNRD

Le jeudi 25 juillet 2024, le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le général Amara Camara, s'est prononcé entre autres sur le respect du chronogramme de la transition. Pour le porte-parole de la Présidence de la République, une réévaluation par étape avec la CEDEAO devrait être privilégiée. C'était à la faveur d'une conférence de presse.



«Je ne suis pas sûr que beaucoup d'entre vous aient vu le courrier qui a été échangé entre la CEDEAO et les autorités de la transition par rapport au chronogramme de la transition. Je vous demande vivement de vous en approprier[...] mais il faut surtout quand vous lisez peut-être un livre ou une feuille, ne pas aller prendre une phrase pour reposer l'ensemble du contenu sur la seule phrase et vous voulez comprendre ou

expliquer. Il y a beaucoup de choses qui sont dites dedans c'est quand même bien de pouvoir s'en approprier. Et la date du 31 décembre 2024 effectivement mentionnée dans ce courrier-là mais la phrase qui est là avant d'annoncer cette date c'est dit: avec la CEDEAO, dans un compromis dynamique. Cette phrase là n'intéresse personne, ça voudrait dire qu'à chaque étape, chaque phase avec la CEDEAO on va s'asseoir

pour faire des réévaluations pour réajuster le curseur mais ces phrases n'intéressent personne. Et des préalables pour passer également jusqu'à l'arrivée de cette date-là sont également dans le même courrier, mais ça n'intéresse personne. Quelqu'un qui a vu une date de 31 décembre, le voilà à dire il faut que ça soit le 31 décembre. En même temps il va falloir peut-être que tout le monde soit sensibilisé au fait qu'une élection c'est dans la paix, la quiétude et la concorde», a précisé le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le général Amara Camara. Et d'ajouter: «Moi j'ai été en opération au nord Mali, ce pays-là un gouvernement existe, le pays était gouverné mais pour des questions d'insécurité dans une partie du territoire les élections n'ont chaque fois pas pu être organisées. La paix, la quiétude font partie des éléments sur lesquels la tenue normale d'une élection peut se faire. Nous, on va concourir à ce que cette paix et cette quiétude soient garanties pour que le processus que la transition vit aujourd'hui ne soit pas interrompue pour qu'on ait très rapidement une constitution, à partir du référendum, le moment pour le Ravec de nous donner un fichier électoral propre et que ce fichier électoral nous permette d'aller à des élections de la base vers le sommet».

Kèfina Diakité

ACTUALITÉ

Mariage forcé : Familles africaines

Ces pratiques néfastes qui ont la peau dure

En Afrique, l'on constate avec amertume, le silence coupable de certaines familles sur les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et le mariage forcé.



Force est de reconnaître que dans la plupart des cas de viols, les vrais coupables se trouvent au sein des familles des victimes. Le cousin viole la cousine sans que la tante, religieuse, austère, conservatrice des us et coutumes, ne s'en rende compte. Tutrice de la fille dont souvent la cousine a été donnée dès sa naissance à la tante aussi souvent homonyme de la tante. Ou bien la fille est orpheline. Et cette tante, si elle a des garçons, se décide de la faire épouser par l'un d'entre eux. Ce, sans tenir compte du niveau du cycle scolaire, des affinités, des sentiments ou bien de l'âge de la fille en question. La victime par dédain, représailles ou pudeur, ne dénonce pas le cousin qu'elle est loin de porter dans son cœur. Ce phénomène rétrograde, la plupart du temps, aboutit à la figure des filles, aux divorces précoces, aux fissures au sein des familles. Conséquence: les filles bannies abandonnent leurs études, foyers, familles et se livrent à la prostitution pour survivre. Celles qui ont perdu

l'honneur et la dignité quittent le pays sans songer à y retourner un jour. Sans oublier que les fugitives sont pourchassées par leurs pères irrités et sans pitié. Celles qui ne quittent pas leur pays, souvent avec un ou des enfants, sont obligées de louer un appartement, tout en mentant aux propriétaires de bâtiments que leurs maris se trouvent à l'étranger. Et pour se rendre compte du mensonge, c'est quand la fin du mois approche. Vous les verrez alors sortir le soir et rentrer à l'aube, tout ça pour être ponctuelles dans le paiement du loyer.

C'est comme cette fillette, une amie d'enfance de ma nièce Aïssata Condé qui a quitté son cousin et fui son père qui la recherchait sans cesse en proférant des menaces du genre « je vais la tuer quand je la verrai » avec une arme blanche dans sa poche.

Je dédie cet article à ma cousine feu Fatou Niang. Paix à son âme.

Kèfina Diakité

GUINÉE

Le porte-parole du gouvernement se prononce sur la disparition de Foniké Menguè et Cie

À la faveur d'une conférence de presse qu'il a co-animée le jeudi 25 juillet 2024, avec le ministre le secrétaire général de la présidence de la République, le général Amara Camara et le ministre de la Culture Moussa Moïse Sylla, le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a abordé le sujet relatif à la disparition de Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah du FNDC (Mouvement dissous par le MATD).

«Le procureur général a été explicite. A mon avis, il a été clair, il a dit que non seulement ces personnes ne sont pas arrêtées, mais il

demande à tous ceux qui ont des informations de les aider parce que la justice travaille à les retrouver parce que c'est de la responsabilité de l'Etat.

Il y a un fait que nous devons aussi comprendre, lorsqu'un enfant mineur disparaît et que l'information sort automatiquement, l'appareil

judiciaire est déclenché. Mais un adulte il faut une démarche parce que les adultes ont le droit de disparaître aussi volontairement, c'est un droit»,

a fait savoir le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, par ailleurs ministre des Transports.

NOUVELLE CONSTITUTION

Les grandes lignes de l'avant-projet

Le Conseil Nationale de la Transition a présenté lundi, 29 juillet 2024, l'avant-projet de la nouvelle constitution devant les membres du CNRD, du gouvernement, du chef d'État-major des armées, des institutions nationales et internationales à l'hémicycle. L'ossature de ce document devant être soumis à un référendum avant la fin de l'année, a été mis à la disposition du public. Il comporte notamment des annonces phares qui devraient apporter des innovations.

Dans son allocution, le président du CNT a énuméré quelques grandes lignes de ce projet de loi.

« Aujourd'hui, nous sommes réunis ici, dans cet hémicycle historique du Palais du peuple, en une occasion historique, une étape cruciale d'un parcours historique et exaltant, tissé de patriotisme, de conscience et d'abnégation. Cette date du 29 juillet 2024 s'inscrit dans l'Histoire de notre pays comme une autre page noble, digne d'intérêt et de sens.

En effet, après trente long mois d'attente et de patience, le peuple résilient de Guinée va enfin découvrir la mouture de sa nouvelle Constitution. Le Conseil National de la Transition se fait le grand honneur de présenter aujourd'hui l'avant-projet de la Nouvelle Constitution de la Guinée refondée. Ce texte est la nouvelle Charte Républicaine qui devra désormais régir notre cher pays, les années à venir. Dans le souci ardent de l'inclusivité nationale, le CNT a ouvert et entretenu, tout le long du processus d'élaboration de ce document historique, un dialogue ouvert et permanent avec toutes les composantes de la nation. Ce sera donc dans le même souci d'inclusivité que nous allons le soumettre, à partir d'aujourd'hui, aux différentes franges ou entités de notre pays, pour un débat citoyen. L'objectif final de cet exercice étant de parvenir à une proposition de Constitution qui requiert le consensus national, avant de la soumettre au référendum du Peuple souverain de Guinée.

C'est une autre occasion solennelle de reconnaissance envers vous, chers honorables conseillers nationaux, pour votre dévouement à la nation, votre conviction inébranlable démontrée à l'occasion de débats riches, intenses et instructifs qui ont abouti, le jeudi dernier, 25 juillet 2024, à l'adoption en plénière de cet avant-projet de



Constitution. C'est cette énergie positive et parfois électrique que vous dégagez qui me motive dans ce travail oh combien difficile, mais richement exaltant. Ces jours de plénière à huis clos auront été instructifs à maints égards. Elles ont conclu à une large approbation d'un avant-projet de texte constitutionnel qui soit dit en passant- n'est pas unanime, mais il reflète notre volonté commune de mériter de la confiance de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, le Général de corps d'armée Mamadi Doumbouya, de nos mandats et de l'ensemble de nos concitoyens des quatre coins de la Guinée et de la diaspora. Distingués invités ; Mesdames et mesdames ; La période de transition constitutionnelle, qui a été ouverte le 05 septembre

2021, poursuit l'objectif de faire émerger un nouveau paysage institutionnel, consécutif au contexte où la constitution en vigueur au 05 septembre 2021 a été abrogée. Abrogation qui a induit la dissolution des institutions de l'Etat et subséquemment, pour assurer la continuité de l'État, a créé des institutions de la transition, encadrées par la Charte de la Transition. C'est dans ce sillage que se situe le Conseil National de la Transition [CNT], organe qui incarne le pouvoir législatif pendant la transition, afin que des normes alternatives fassent leur irruption pour l'encadrement des institutions transitionnelles et dans l'objectif de reconfiguration du paysage institutionnel. L'existence de la Charte de la transition suppose que l'Etat guinéen n'est pas, dans la période

de transition, sous un régime constitutionnel ordinaire, mais plutôt sous régime de transition constitutionnelle. Ainsi, le CNT désigne, ce que la littérature constitutionnelle appelle « une institution représentative et délibérative ». En effet, le CNT est véritablement une institution représentative de par la diversité de sa composition et une institution délibérative au regard des règles et de son mode de fonctionnement fixé par la Charte de la transition et son règlement intérieur.

Distingués invités, mesdames et messieurs ; Après moult insinuations, supputations et préjugés voici donc, le jour tant attendu ! Nous nous apprêtons à mettre à la disposition du peuple de Guinée, le travail le plus attendu de notre institution : le projet de Nouvelle Constitution ! Ce texte est-il une nouvelle Constitution ? Si oui, d'où tire-t-elle son originalité ? Quelle est la pensée constitutionnelle qui la sous-tend ? En répondant à ces quelques interrogations qui nous semblent fondées d'intérêt et digne de pertinence, le cheminement logique est édifiant.

Honorables Conseillers nationaux POURQUOI UNE NOUVELLE CONSTITUTION ?

Les raisons d'une mutation constitutionnelle sont nombreuses et se concrétisent par la recherche d'une meilleure gouvernance, d'une plus grande égalité, d'une meilleure administration de la justice, d'une alternance démocratique périodique et régulière, basée sur une transparence de plus en plus étendue des processus décisionnels et électoraux.

Voici quelques grandes lignes de ce document:

- Le pluralisme politique et syndical est consacré.
- Obligation pour tout parti politique d'être implanté dans tout le pays.

- Instauration de la candidature indépendante et du système de parrainage.

- Le français demeure la langue officielle du pays.
- Promotion de la parité hommes et femmes dont les modalités seront définies dans une loi organique.
- Le droit de cortèges et de manifestations pacifiques est garanti.
- La liberté d'expression, de presse, de communication ainsi que la création d'organes de presse sont garantis.

- Le droit de mariage à partir de 18 ans pour les deux sexes est garanti.
- Gestion des élections par un organe technique et indépendant.
- Limite du mandat présidentiel à deux.
- L'âge requis pour être candidat à l'élection présidentielle est d'au moins 35 ans et d'au plus 80 ans. Pour les élections locales, il est d'au moins 21 ans et d'au plus 80 ans.
- Nul ne peut être président de la République s'il possède une double nationalité.

- Les candidats à l'élection présidentielle sont tenus de participer aux débats télévisés.
- La nomination du Premier ministre et des ministres doit être soumise au Sénat.
- Les anciens Premiers ministres bénéficient des avantages et privilèges prévus par la loi.
- Un parlement bicaméral composé d'une assemblée nationale et d'un Sénat est institué.
- La Haute Cour de Justice est désormais appelée la Cour spéciale de Justice.
- La Haute Autorité de la Communication (HAC) devient la Commission de régulation de la communication et de l'audiovisuel...», a déclaré Dr Dansa Kourouma.

Samuel Demba D

POLITIQUE

Le MoDeL dit craindre une possible arrestation de son président

Le MoDeL exprime sa profonde préoccupation et condamne fermement les arrestations arbitraires d'hommes politiques et d'activistes en Guinée. Ces actes de répression sont non seulement une violation flagrante des droits humains, mais aussi, une menace grave pour la démocratie et l'Etat de droit dans notre pays.

Des informations crédibles indiquent que certains leaders politiques encore sur le terrain, à l'instar du Président du MoDeL, *Monsieur Aliou Bah*, seraient actuellement dans le viseur de certaines autorités guinéennes, qui chercheraient à le faire taire une fois pour toutes. «Ces menaces sont inacceptables et constituent une tentative

scandaleuse de museler un leader politique qui a toujours œuvré pour la démocratie, les droits humains, et la justice sociale en Guinée. Le MoDeL, rappelle à l'opinion nationale et internationale que la liberté d'expression et de participation politique est un droit fondamental garanti par la charte de la transition guinéenne et les

conventions internationales. Les arrestations arbitraires ou toutes formes d'intimidation sont des méthodes indignes d'un Etat de droit et doivent cesser immédiatement. Il est également important de souligner que les autorités de la transition continuent de perpétrer des actes de kidnapping et d'enlèvement, pratiques entre

autres qu'elles avaient elles-mêmes condamnées et utiliser comme justification pour prendre le pouvoir. Aujourd'hui, ces actes se manifestent sous une forme encore plus brutale, ce qui est inacceptable. Le MoDeL, exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques et activistes, et réaffirme sa

détermination à poursuivre la lutte pour une Guinée démocratique, respectueuse des droits humains, et attachée à la justice sociale. Nous exhortons tous les citoyens et les amis de la Guinée à se mobiliser pour défendre ces valeurs essentielles», a écrit le MoDeL en date du 30 juillet 2024.

Samuel Demba D

CANDIDATURE INDÉPENDANTE

Un point d'échoppement entre Dr Ibrahima Sory Diallo (ADC-BOC) et Ange Gabriel Haba (CNOCS)

Les Guinéens connaissent désormais ce qui devra contenir la nouvelle constitution. Ce projet de loi qui a pris une trentaine de mois, est loin de faire l'unanimité chez les acteurs sociopolitiques du pays. Des acteurs politiques notamment le président de ADC-BOC, ont émis assez de réserves sur plusieurs points qu'ils semblent ne pas leur convenir.

D'abord sur la nomenclature du document, l'ancien parlementaire rejette l'appellation. Selon le leader du parti ADC-BOC, ce texte ne devrait pas être appelé « avant-projet »

« Sur la présentation, on a des réserves qu'on va soulever dans les jours à venir. Dans ce document, il y a des points qu'ils doivent revoir.

Il y a une confusion que je voulais relater malheureusement on n'a pas eu la prise de parole. C'est la différence entre proposition et projet de loi. Je pense que de part et d'autre, nous ne sommes pas face à un projet de loi parce que ce n'est pas le gouvernement qui a présenté le projet, ce sont les Conseillers nationaux. Donc, c'est une proposition de loi. D'ailleurs, le président de la commission constitution a corrigé mais ça a persisté avec le présentateur. Je le dis en tant qu'ancien parlementaire, il faut que cela soit corrigé », a soulevé l'ancien député.



Le point qui fâche ce politique, c'est l'autorisation à tout citoyen de se présenter en tant que candidat aux échéances électorales. Ce médecin pense que cela remet en cause, le document qui les lie avec le département de l'administration du territoire et de la décentralisation :

« La vie politique obéit à une éducation, et lorsqu'on nous fait savoir que toute personne peut se présenter à toutes les élections, on va se demander quelle sera l'importance de la charte des partis politiques exigée par le MATD ? Ça n'aura plus de valeur. Je crois qu'ils doivent revoir cela », a-t-il

instruit.

Chez les acteurs sociaux, le CNT a pris en compte, les préoccupations majeures de la population. Le secrétaire exécutif du CNOSC se réjouit du travail qui a abouti à cet avant-projet et adhère carrément à ce projet.

« Ce projet tient compte des préoccupations citoyennes et celles de la société civile qu'on a mené comme combat pendant des années : les candidatures indépendantes. Cela garantit l'égalité parce qu'aucun guinéen n'est supérieur à l'autre pour avoir la possibilité de se présenter à une élection parce qu'on n'appartient pas à un parti. Je crois que c'est le plus grand pouvoir qui est donné au peuple », s'est réjoui Ange Gabriel Haba.

L'activiste ajoute aussi que la possibilité donnée aux citoyens de s'opposer à une révision constitutionnelle lorsqu'il n'est pas en leur faveur, est un autre point à saluer.

Le président du CNT a déclaré que cet avant-projet de loi est loin d'être parfait. Dr Dansa Kourouma annonce une consultation dès ce mercredi pour dit-il écouter les couches socioprofessionnelles du pays.

Samuel Demba. D

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Dadis et Tiégboro condamnés à 20 ans de prison

Le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry a rendu mercredi 31 juillet 2024 son verdict dans le très sensible procès des événements tragiques du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun.

Le 28 septembre 2009, une manifestation pacifique des Forces vives de Guinée a été réprimée dans le sang au stade du 28 Septembre. Selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, il y aurait eu plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Il aura fallu 13 ans d'attente pour voir un procès s'ouvrir pour juger les onze accusés dans ce dossier criminel. C'était le 28 septembre 2022 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Après deux(2) ans de débats, cette juridiction présidée par Ibrahima Sory 2 Tounkara, après avoir réqualifié les faits en crime contre l'humanité, a rendu mercredi 31 juillet 2024 son verdict dans le très sensible procès des événements tragiques du 28 septembre

2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun. Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba a été condamné à 10 ans; Marcel Guilavogui à 18 ans; Blaise Gomou condamné à 15 ans; Mamadou Aliou Keïta à 11 ans; Paul Mansa Guilavogui à 10 ans. Claude PIVI (en fuite) écope de la réclusion criminelle, avec 25 ans de sûreté. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. Les accusés reconnus coupables sont condamnés solidairement au paiement de 1 milliard 500 millions de francs guinéens pour les cas de viol, 1 milliard de francs guinéens pour des cas de morts et disparus, 500



millions de francs guinéens pour des cas de pillages et 200 millions de francs guinéens pour cas de tortures aux ONG

concernées. Cécé Raphaël Haba, Ibrahima Kalonzo Camara, Abdoulaye Chérif Diaby et Alpha Amadou

Baldé (n'ayant jamais comparu) ont quant à eux été déclarés non coupables.

Mamadou Oury

PROCÈS DU MASSACRE DE 2009 EN GUINÉE

Moussa Dadis Camara condamné à 20 ans de prison pour crimes contre l'humanité

Moussa Dadis Camara, qui a dirigé la Guinée pendant 12 mois entre 2008 et 2009, a été déclaré coupable de « crimes contre l'humanité » ce 31 juillet 2024 à Dixinn dans le cadre du procès des massacres survenus en 2009 dans la capitale guinéenne. Il a été condamné à 20 ans de prison. Le 28 septembre 2009, au moins 156 personnes avaient été tuées et des centaines d'autres blessées dans la répression d'un rassemblement de l'opposition dans un stade de Conakry et ses environs. Au moins 109 femmes avaient également été violées.

C'est un jour historique pour la Guinée où, pour la première fois, la justice a jugé un ancien président : Moussa Dadis Camara, qui a dirigé le pays pendant 12 mois, entre 2008 et 2009. Au terme de 22 mois d'audience, le tribunal criminel de Dixinn a décidé de condamner l'ex-chef d'État à 20 ans de prison pour le massacre de 156 manifestants le 28 septembre 2009, tout comme Moussa Tiegboro Camara, l'ex-patron des services antidrogue. C'est un verdict finalement plus clément que les réquisitions du parquet qui avait requis la perpétuité.

La peine la plus lourde a été prononcée contre Claude Pivi, ministre de la Sécurité présidentielle en 2009, en cavale depuis le 4 novembre dernier. Il a écopé de la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 25 ans. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui.

Parmi les lourdes peines, il y a aussi Marcel Guilavogui qui a été condamné à 18 ans d'emprisonnement. L'ancien protégé du président avait été vu au stade rouant de coups les leaders politiques et avait menacé de faire exploser avec ses grenades la clinique où, après le massacre, les leaders politiques avaient été admis. Aussi, Blaise Goumou, un gendarme sous les



ordres de Tiegboro, a obtenu 15 ans de prison. Mamadou Aliou Keita a écopé de 11 ans d'emprisonnement et Paul Mansa Guilavogui de 10 ans.

C'est la peine qui a été décidée

également contre Aboubacar Diakité, dit « Toumba » pour crimes contre l'humanité. Les juges se sont montrés plus clément car c'est lui qui a accepté pendant le procès de dire « sa part de vérité », et qui a fait apparaître les premières

fissures au sein de la défense. D'autre part, quatre militaires et gendarmes ont eux été acquittés : Cécé Raphaël Haba, Ibrahima Camara, dit « Kalonzo », Alpha Amadou Baldé et Abdoulaye Chérif Diaby. Les différentes parties ont 15 jours pour faire appel.

Les faits ont été requalifiés en crimes contre l'humanité cela se caractérise par une attaque généralisée ou systématique contre une population civile et le président a estimé que le massacre du stade répondait bien à ces critères. Cette requalification change la donne en ce qui concerne les preuves car considérer les faits du 28 septembre 2009 comme des crimes contre l'humanité a permis au tribunal de soutenir l'accusation grâce au principe de la responsabilité du commandement. Le supérieur hiérarchique est déclaré responsable des crimes commis par les hommes qui sont sous son autorité. C'est à ce titre que Dadis Camara a été condamné.

Procès historique

L'audience s'est tenue ce 31 juillet 2024 dans un tribunal de Conakry, où les forces de l'ordre ont été déployées massivement. Elle s'est déroulée en présence de dix des onze accusés, dont Moussa Dadis Camara. Seul, Claude Pivi, manquait à l'appel.

La différence était frappante ce mercredi avec la toute première audience, il y a presque deux ans, le 28 septembre 2022 : la salle était alors bondée, on voyait partout les boubous colorés des victimes. Cette fois, beaucoup ont décidé, la mort dans l'âme, de rester chez elles et de regarder le dernier acte de ce procès hors norme à la télévision. À l'approche du verdict, la peur s'est emparée de celles et ceux qui, pendant des mois, ont témoigné contre les accusés, tous militaire et d'ancien haut-responsable de l'État.

Si certaines victimes ont salué, à la sortie de l'audience, la décision du tribunal, certaines sont en colère. C'est le cas de cet homme, blessé au stade le 28 septembre 2009, qui estime que les peines sont trop légères.

Le 28 septembre 2009, au moins 156 personnes ont été tuées, par balle, au couteau, à la machette ou à la baïonnette, et des centaines blessées dans la répression d'un rassemblement de l'opposition dans un stade de Conakry et ses environs, selon le rapport d'une commission d'enquête internationale mandatée par l'ONU. Au moins 109 femmes ont également été violées.

RFI

SECTEUR MINIER

La Compagnie du TransGuinéen souffle ses deux bougies

Lors de la cérémonie officielle de célébration de l'An 2 de la Compagnie du TransGuinéen, en présence du président du Conseil national de la transition (CNT), des membres du CNRD, des membres du cabinet présidentiel et des représentants des partenaires (Baowu, Chinalco, Winning Consortium, Rio Tinto), Djiba Diakité, Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République, par ailleurs président du Comité stratégique de suivi du projet Simandou, a livré un discours pour rassurer les partenaires techniques et financiers dans ce méga-projet.

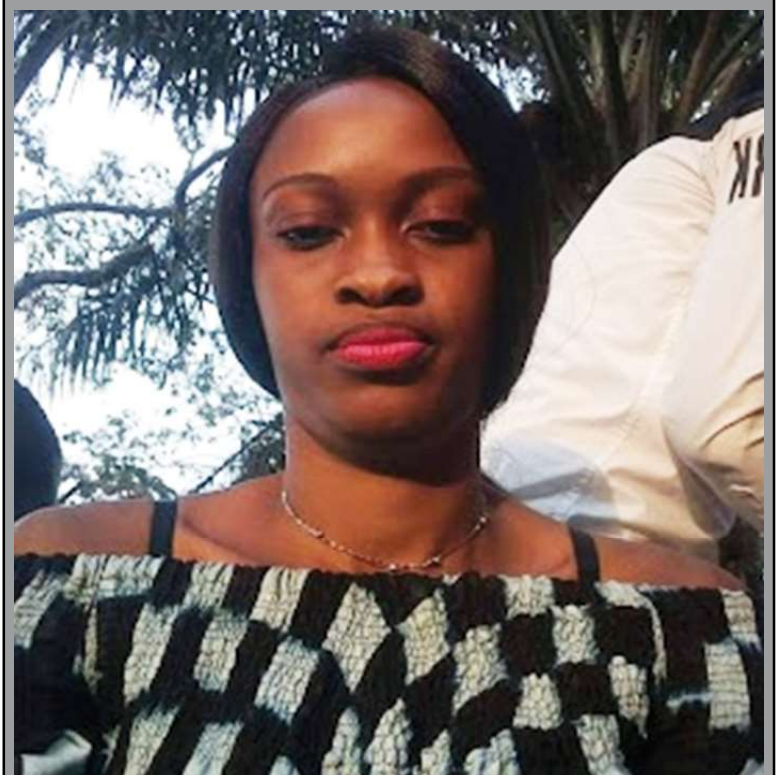
« Aujourd'hui, nous sommes réunis pour fêter les deux ans de notre co-entreprise, notre maison commune qu'est la Compagnie du TransGuinéen. Mais nous ne fêtons pas seulement un anniversaire, nous fêtons l'aube d'une nouvelle ère pour notre nation bien aimée, la Guinée. Le rêve de Simandou qui est resté dans l'imagination de plusieurs générations devient en fin une réalité grâce à la vision du Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya. C'est également grâce au respect des engagements des partenaires industriels ici présents (Baowu, Chinalco, Winning Consortium, Rio

Tinto). Sous le leadership du Chef de l'Etat, nous avons rassemblé les talents nationaux, des hauts cadres de la République de Guinée, des conseillers financiers, juridiques. Nous avons noué des partenariats solides avec les entreprises de référence mondiale dans leurs domaines respectifs. Ensemble, nous avons créé un écosystème unique où chacun apporte sa force, sa compétence et son savoir-faire. Je tiens à exprimer au Président de la République, toute notre reconnaissance pour son engagement indéfectible, sa détermination à conduire notre nation vers un avenir prospère et

durable. Un peu plus de deux (2) ans après la signature de l'accord-cadre le 25 mars 2022, nous voici aujourd'hui réunis pour célébrer cette magnifique réalisation, mais aussi pour dessiner l'avenir ensemble. Il y a deux ans, le Président Mamadi Doumbouya prenait une décision courageuse, juste et pragmatique», a déclaré le Ministre Directeur de cabinet de la présidence de la République, M. Djiba Diakité.

Mamadou Oury

Avis de recherche



Monsieur Sékou Condé résidant au quartier Mafanco Mosquée, à côté de la mosquée, prie toute personne ayant hébergé ou bien retrouvé sa fille Aïssata Condé de bien vouloir

contacter la famille au : 620 89 91 79, à défaut la signaler à l'autorité la plus proche. Forte récompense à toute personne qui la retrouvera.

TRANSITION CNRD

Le CNT présente l'avant-projet de la nouvelle constitution

Le lundi 29 juillet 2024, le Conseil national de la transition (CNT) a procédé à la présentation de l'avant-projet de la nouvelle constitution de la République de Guinée à l'hémicycle du palais du peuple. Un CNT présidé par Dr Dansa Kourouma et qui fait office de parlement.



«Aujourd'hui, nous sommes réunis ici, dans cet hémicycle historique du Palais du peuple, en une occasion historique, une étape cruciale d'un parcours historique et exaltant, tissé de patriotisme, de conscience et d'abnégation. Cette date du 29 juillet 2024 s'inscrit dans l'Histoire de notre pays comme

une autre page noble, digne d'intérêt et de sens. En effet, après trente longs mois d'attente et de patience, le peuple résilient de Guinée va enfin découvrir la mouture de sa nouvelle Constitution. Le Conseil National de la Transition se fait le grand honneur de présenter

aujourd'hui l'avant-projet de la Nouvelle Constitution de la Guinée refondée. Ce texte est la nouvelle Charte Républicaine qui devra désormais régir notre cher pays, les années à venir. Dans le souci ardent de l'inclusivité nationale, le CNT a ouvert et entretenu, tout le long du processus d'élaboration de

ce document historique, un dialogue ouvert et permanent avec toutes les composantes de la nation. Ce sera donc dans le même souci d'inclusivité que nous allons le soumettre, à partir d'aujourd'hui, aux différentes franges ou entités de notre pays, pour un débat citoyen. L'objectif final de cet exercice étant de parvenir à une proposition de Constitution qui requiert le consensus national, avant de la soumettre au référendum du Peuple souverain de Guinée.

C'est une autre occasion solennelle de reconnaissance envers vous, chers honorables conseillers nationaux, pour votre dévouement à la nation, votre conviction inébranlable démontrée à l'occasion de débats riches, intenses et instructifs qui ont abouti, le jeudi dernier, 25 juillet 2024, à l'adoption en plénière de cet avant-projet de Constitution.

C'est cette énergie positive et parfois électrique que vous

dégagez qui me motive dans ce travail oh combien difficile, mais richement exaltant.

Ces jours de plénière à huis clos auront été instructifs à maints égards. Elles ont conclu à une large approbation d'un avant-projet de texte constitutionnel qui soit dit en passant n'est pas unanime, mais il reflète notre volonté commune de mériter de la confiance de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, le Général de corps d'armée Mamadi Doumbouya, de nos mandants et de l'ensemble de nos concitoyens des quatre coins de la Guinée et de la diaspora...», a déclaré Dr Dansa Kourouma. À noter que cet avant-projet de constitution précise qu'il faudra être âgé dans la fourchette 35 ans/80 ans pour être président de la République pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

Kaba Kankoula

MASSACRE DE THIAROYE

« La France ne pourra plus conter seule ce bout d'histoire tragique » (Ousmane Sonko)

Le Premier ministre sénégalais a estimé que ce n'était pas à la France « de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés » après la décision de reconnaître « morts pour la France » à titre posthume six tirailleurs exécutés sur ordre d'officiers français à Thiaroye en 1944.

« Je tiens à rappeler à la France qu'elle ne pourra plus ni faire ni conter seule ce bout d'histoire tragique. Ce n'est pas à elle de fixer unilatéralement le nombre d'Africains trahis et assassinés après avoir contribué à la sauver, ni le type et la portée de la reconnaissance et des réparations qu'ils méritent », a déclaré Ousmane Sonko sur ses réseaux sociaux, signant son message comme chef du parti Pastef-Les Patriotes et non du gouvernement.

Au matin du 1er décembre 1944, au camp militaire de Thiaroye (ville située non loin de la capitale sénégalaise Dakar), des troupes coloniales et des gendarmes français avaient tiré sur ordre d'officiers de l'armée française sur des tirailleurs rapatriés qui réclamaient leurs arriérés de solde.

Selon le bilan dressé par les autorités françaises à l'époque,

au moins 35 tirailleurs avaient trouvé la mort, sur place ou des suites de leurs blessures. Un chiffre qui reste encore sujet à controverse, des historiens l'estimant en réalité beaucoup plus élevé.

Le lieu d'inhumation des soldats tués, dans des tombes individuelles ou des fosses communes, à Thiaroye ou ailleurs, fait également débat. Le traumatisme et le souvenir de ce massacre sont toujours vifs au Sénégal et sur le continent africain.

M. Sonko, chantre d'un souverainisme et panafricanisme social, demande « au gouvernement français de revoir ses méthodes, car les temps ont changé ». « Pourquoi cette subite +prise de conscience+ alors que le Sénégal s'apprête à donner un nouveau sens à ce douloureux souvenir, avec la

célébration du 80e anniversaire cette année ? », s'interroge-t-il. « Thiaroye 44, comme tout le reste, sera remémoré autrement désormais », assure-t-il.

La mention de « Morts pour la France » a été attribuée par une décision datée du 18 juin dernier à ces six tirailleurs par l'Office national français des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG). Elle concerne « quatre tirailleurs originaires du Sénégal, un de Côte d'Ivoire et un de Haute-Volta » (devenu le Burkina Faso). Cette première décision « pourra être complétée dès lors que l'identité exacte d'autres victimes aura pu être établie », a précisé le secrétariat d'Etat français chargé des Anciens combattants et de la Mémoire.

AFP



BOURSE D'ENTRETIEN

Les étudiants guinéens au Maroc ont passé près d'une année sans recevoir leurs bourses d'entretien

Les boursiers guinéens du baccalauréat de 2023 traversent un moment particulier au Royaume chérifien. Ces étudiants tirent la sonnette d'alarme et se plaignent de n'être pas entrés en possession de leurs bourses d'entretien depuis onze mois. Ce, après plusieurs démarches entreprises auprès des autorités de la transition. Ousmane Barry, président des Etudiants Guinéens au Maroc, s'est confié à votre hebdomadaire pour raconter leur calvaire.



L'Aigleinfos : On apprend qu'il y a plusieurs mois que vous ne percevez vos bourses d'entretien. Est-ce que vous confirmez l'information ?

Ousmane Barry : Malheureusement ici c'est le cas. Nous avons des étudiants guinéens qui traversent des moments difficiles à cause du retard de leurs bourses d'entretien. Ça fait déjà onze mois, que la promotion 2023-2024 n'a pas reçu un centime de la part de l'Etat comme bourse d'entretien.

L'Aigleinfos : Est-ce que c'est la seule promotion concernée par ce retard ou les promotions précédentes en font partie ?

Ousmane Barry : Cette situation est compliquée parce que l'ensemble des étudiants. C'est-à-dire depuis la promotion de 2022, les promotions antérieures n'ont pas reçu de bourses depuis janvier. Ce qui fait environ sept mois

L'Aigleinfos : Comment vous arrivez à traverser cela alors que vous devez vous procurer des documents, payer le loyer, la restauration ?

Ousmane Barry : Ces étudiants traversent un moment précaire. La plupart de ceux avec qui vous parlez, le premier problème qu'ils vous expriment est qu'ils ne trouvent pas de quoi manger. Celui qui n'a pas de quoi manger comment peut-il faire face à ses fournitures scolaires, le loyer, les factures d'eau, de l'électricité, c'est vraiment difficile. C'est pourquoi même tu peux trouver dix étudiants qui habitent dans un bâtiment on dirait des migrants abandonnés à eux-mêmes

L'Aigleinfos : Est-ce qu'au moins il en a qui font des activités génératrices de revenus pour faire face à leurs besoins, vu que l'Etat est encore absent à ce niveau ?

Ousmane Barry : Le problème ici au Maroc, il est très difficile

de trouver où travailler. En plus la bourse que le Maroc accorde aux étudiants est déjà bouclée, ce qui fait certains sont chassés de leurs appartements et jetés dehors avec leurs bagages. En plus ceux qui habitent dans les cités, sont obligés de libérer pendant les vacances alors qu'ils n'ont rien.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous êtes entrés en contact avec le Service national des bourses pour lui faire part de tous ces problèmes ?

Ousmane Barry : Nous ne sommes pas restés inactifs car depuis début avril, nous avons commencé les démarches auprès du Service national des bourses extérieures, on a aussi alerté les autres ministères notamment celui de l'Enseignement supérieur, on a envoyé des lettres au directeur de cabinet de la présidence mais c'est resté lettre morte parce que rien n'a abouti.

MÉDIAS

Les contraintes de la presse écrite à l'ère du numérique au cœur d'un atelier

Le ministère de l'Information et de la Communication, en partenariat avec le Fonds d'appui au développement des médias (FADEM), a organisé les 23 et 24 juillet 2024 un atelier de réflexion sur les contraintes de la presse écrite à l'ère du numérique.

À l'ouverture des travaux, le directeur général de FADEM, Souleymane Bah, a déclaré: "En Guinée, la presse écrite est sous une menace existentielle, son lectorat fragmenté par la révolution numérique. Elle doit donc s'adapter à ce nouveau contexte. Le présent atelier est un espace de réflexion sur les contraintes de fonctionnement de la presse écrite et la définition de pistes pour sa survie dans le contexte socio-économique et technologique Guinéen. L'objectif général de cet atelier est d'identifier les contraintes et de replacer la presse écrite dans sa mission originelle. Pour le FADEM, soutenir les médias est essentiel pour la vitalité de la démocratie.(...)».

Dans son intervention de

circonstance, la présidente de l'Association Guinéenne des éditeurs de la presse indépendante (AGEPI), Aminata Camara, a relevé ceci: "la presse écrite guinéenne est à la croisée des chemins. En plus de ses problèmes avec les annonceurs et les méventes des journaux, elle est aujourd'hui sur une menace réelle. Justement l'objectif entre autres de cet atelier est d'identifier les contraintes et de replacer cette presse dans sa mission originelle. Au terme des deux jours d'intenses travaux, un rapport portant sur la problématique de la presse écrite guinéenne sera produit et soyez sûrs que les propositions et les recommandations issues de cet atelier seront prises en



compte dans le souci de relever ce grand défi auquel nous nous trouvons face à l'ère du numérique».

Le secrétaire général du ministère de l'information et de la communication, Souleymane

Bah, au nom de son ministre, a dit: "nous devons voir la transformation numérique non comme une menace, mais comme une opportunité pour réinventer la presse écrite. Pour y parvenir, je vous

invite à élaborer un modèle économique afin de surmonter les contraintes actuelles. Ce qui permettra d'assurer un avenir prospère et durable à votre secteur».

Mamadou Oury

COMMUNIQUE DE PRESSE

Guinée : le verdict de la victoire pour les victimes du massacre du 28 septembre 2009

D'anciens hauts responsables condamnés à de lourdes peines de prison pour crime contre l'humanité



condamnés à de lourdes peines allant de 10 ans de prison à une peine de réclusion à perpétuité.

la retransmission du procès en direct à la télévision.

« Ce verdict est une victoire pour toutes et tous les défenseurs des droits, pour celles et ceux qui demandent que la justice soit rendue. Cette décision de justice rappelle à tous les dirigeants et aux forces de défense et de sécurité, partout dans le monde, que le temps de la justice est long mais que la lutte contre l'impunité sera menée à tous les niveaux, dans les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux », déclare Martin Pradel, avocat des victimes et membre du Groupe d'action judiciaire de la FIDH.

Toutefois, la FIDH, l'OGDH et l'Avipa estiment que la justice guinéenne a réussi à fonctionner dans ce climat délétère et saluent la tenue de ce procès hors norme - 22 mois d'audience - pendant laquelle la parole des victimes a pu être entendue. Cette longue procédure judiciaire a permis la manifestation de la vérité et de mobiliser l'opinion publique internationale en faveur.

Un procès sous tension

Les incidents se sont multipliés tout au long du procès, qui s'est ouvert en 2022 : évasion spectaculaire de certains accusés, cambriolages d'organisations parties civiles, pressions et menaces exercées sur la société civile ou la cour. L'absence de Claude Pivi, ancien ministre chargé de la Sécurité présidentielle, en fuite depuis le 4 novembre 2023, a terrifié nombre de victimes qui ont préféré ne pas se rendre au tribunal et suivre

« Ce procès va marquer un tournant décisif dans l'histoire de la Guinée : il brise le cycle de l'impunité pour les violations graves des droits humains qui sont régulièrement commises depuis 1958 par des forces de défense et de sécurité et de hauts responsables politiques », estime Me DS Bah, vice-président de l'OGDH et avocat coordinateur du collectif d'avocates des parties civiles. « La justice guinéenne, en dépit des pressions, à mener à bien ce procès. C'est un exemple qui doit inspirer au-delà des frontières du pays et encourager les victimes à ne jamais désespérer, où qu'elles se trouvent dans le monde. »

International Federation of Human Rights (FIDH).

PARIS, France, 1 août 2024/ -- Le procès du massacre du 28 septembre 2009 vient de s'achever avec un verdict historique salué par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), son organisation membre en Guinée l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH), et leur partenaire l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (Avipa), parties civiles au procès ; Les faits ont été requalifiés en crimes contre l'humanité pour l'ex-Président guinéen, Moussa Dadis Camara, et six hauts gradés qui ont été condamnés à de lourdes peines, allant de 10 ans de prison à la perpétuité ; Les victimes obtiennent des mesures de réparation, et de soutien médical, devant permettre une meilleure prise en charge ; Ce verdict démontre qu'une complémentarité positive entre la Cour pénale internationale et une juridiction nationale est possible lorsque la volonté politique d'un État met au service de la justice nationale les moyens nécessaires.

en Guinée, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH), leur partenaire, l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (Avipa) saluent ce verdict emblématique. Les trois ONG étaient parties civiles et ont accompagné plus de 730 victimes dans leur quête de justice.

« Ce verdict est une victoire pour toutes les femmes et les hommes qui se battent depuis près de 15 ans pour que la justice soit rendue », déclare Drissa Traoré, secrétaire général de la FIDH, avocat des victimes et membre du Groupe d'action judiciaire de la FIDH. « Nous pouvons nous satisfaire de la décision qui a été rendue, que nous estimons conforme à la loi, malgré la douleur toujours présente des victimes. Nous saluons leur courage et leur détermination pendant ces longs mois d'audience. Nous espérons que ce verdict aidera à apaiser les souffrances et à accompagner le deuil en Guinée. »

Le 28 septembre 2009 et les jours qui ont suivi, des agents des forces de défense et de sécurité guinéennes, dont des membres de la garde présidentielle, ont orchestré un massacre dans le stade de Conakry et ses abords. Parmi les manifestantes pacifiques massées dans le stade, au moins 156 personnes ont été tuées, des dizaines portées disparues. Plus d'une centaine

de femmes ont été victimes de viol ou d'autres formes de violences sexuelles y compris de mutilations sexuelles et d'esclavage sexuel.

Douze accusés, dont Moussa Dadis Camara, l'ex-Président guinéen au moment des faits, ont été poursuivis, entre autres, pour meurtres, assassinats, viols, coups et blessures volontaires, tortures, enlèvements et séquestrations et violences sexuelles. Pour Moussa Dadis Camara et six haut gradés, la Cour a requalifié les faits poursuivis en crimes contre l'humanité. Ils ont été

CARTE DE REMERCIEMENT

INNA LILLAHI WA INNA ILAYHI RAJI'UN

Notre famille tient à exprimer sa profonde gratitude pour votre soutien et vos témoignages d'affection suite à la perte de notre cher enfant, **Ibrahima Dieng**. Vos mots, vos prières et votre présence à nos côtés ont été une source de réconfort immense pour nous en cette période douloureuse. Sa lumière et son sourire vont nous manquer.

Du fond du cœur, MERCI !

Ibrahima DIENG

11 octobre 2020 - 17 juillet 2024

*Que son âme repose en paix,
Amen !*

M23 EN RDC

La présidence angolaise annonce un accord de cessez-le-feu entre Kinshasa et le Rwanda

Un nouveau cessez-le-feu en République démocratique du Congo à partir de ce dimanche 4 août. C'est ce qu'a annoncé la présidence angolaise hier soir, mardi 30 juillet, après une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères du Rwanda et de la RDC, à Luanda. Il s'agissait de la deuxième réunion ministérielle de ce type organisée dans le cadre du processus de Luanda.



Le cessez-le-feu entrera en vigueur à minuit le 4 août 2024, selon un communiqué de la présidence angolaise. Son application sera contrôlée par un mécanisme ad hoc qui existe déjà, mais qui sera renforcé. La décision a été prise à l'issue d'une discussion entre la ministre des Affaires étrangères congolaise, Thérèse Kayikwamba Wagner, et son homologue rwandais, Olivier Nduhungirehe, sous l'égide du gouvernement angolais.

Pas plus de précision sur ce qui s'est dit hier au palais présidentiel de Luanda. On sait que tout l'enjeu de ce processus, c'est de parvenir à réunir autour d'une même table les deux chefs d'État. Jusqu'ici, la partie congolaise avait posé comme préalable le retrait des soldats rwandais de l'est du pays. Kinshasa qui continue aussi de demander des sanctions économiques contre Kigali.

Suite de la trêve humanitaire

L'annonce de la présidence angolaise ce 30 juillet survient à seulement trois jours de l'expiration de la trêve humanitaire obtenue par les États-Unis. Une trêve d'une durée totale d'un mois qui n'a été que partiellement respectée, puisque des combats se sont poursuivis dans les territoires de Masisi et de Rutshuru.

Kinshasa mise sur ce processus de Luanda qui vise à faire discuter les parties

prenantes. Le 24 juillet dernier, le président congolais s'en était pris à un autre processus, celui de Nairobi, qui doit servir de cadre de discussions pour tous les groupes armés de l'est de la RDC. Un processus « quasiment mort », selon Félix Tshisekedi. La faute, d'après lui, à la mauvaise gestion du président kényan William Ruto, qui « a pris fait et cause pour le Rwanda ».

Une annonce saluée

Plusieurs chancelleries occidentales ont salué, ce mercredi, l'annonce de ce nouveau cessez-le-feu. « Nous remercions l'Angola pour son rôle crucial et encourageons les différentes parties à respecter leurs engagements », a indiqué la ministre belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib. Pour la Belgique, ancienne puissance coloniale de la RDC et du Rwanda, cet accord marque « une étape essentielle pour atténuer les souffrances de la population et mener à une résolution du conflit dans l'Est de la RDC », a-t-elle ajouté.

Autre réaction, celle de Paris. « La France salue le cessez-le-feu sur lequel se sont entendues

les parties à compter du 4 août prochain et les encourage à respecter leurs engagements », indique une déclaration du ministère français des Affaires étrangères, qui félicite aussi l'Angola pour ses efforts de médiation.

Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a salué ce mercredi 31 juillet l'accord de cessez-le-feu entre Kinshasa et Kigali. « L'UE salue le cessez-le-feu conclu hier à Luanda à l'issue de la réunion trilatérale entre l'Angola, le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC). Elle salue le travail inlassable de la présidence angolaise en tant que médiateur de l'Union africaine pour le processus de paix en RDC, ainsi que l'engagement du Rwanda et de la RDC à obtenir ce résultat important », déclare Josep Borrell dans un communiqué.

Nous avons aussi droit à la paix et à la sécurité. Je crois que, ce que nous avons toujours demandé, est qu'on doit punir les pays qui agressent notre pays.

RFI

CAMEROUN

Le tiktokeur Junior Ngombe mis en liberté provisoire

Le TikTokeur de 23 ans a été remis en liberté provisoire après avoir passé une semaine en détention. D'abord interpellé le 24 juillet à Douala où il réside, il avait été transporté à Yaoundé au secrétariat d'État à la Défense. Des avocats et des acteurs de la société civile nationale et internationale se sont mobilisés pour dénoncer le sort qui lui a été réservé.

Peu de temps après sa sortie du tribunal militaire de Yaoundé, au téléphone, Junior Ngombe, soulagé, assure n'avoir subi aucune torture physique. Libéré sous garant, il n'est pas, pour le moment, inculpé d'incitation à la rébellion ou propagation de fausses nouvelles mais il doit rester à la disposition de la justice militaire car l'enquête se poursuit.

Parmi les avocats qui se sont portés volontaires pour l'assister, l'ancien bâtonnier Akere Muna, Me Serge Emmanuel Chendjou ou encore Maître Hippolyte Meli. Tous contestent la compétence du Tribunal militaire de Yaoundé

pour poursuivre un civil pour des propos tenus en ligne.

Il n'a pas été inculpé parce qu'on n'a pas encore saisi le juge d'instruction. Nous ignorons en plus si la procédure a été classée sans suite ou si les poursuites ont été abandonnées. Ce qui veut qu'une épée de Damoclès pèse encore sa tête et qu'à tout moment, la justice peut réveiller cette procédure.

Ils dénoncent aussi l'interpellation de Junior Ngombe par des hommes en civils sans mandat le soir du mercredi 24 juillet à Douala. Et son transfert ensuite vers Yaoundé. Dans la vidéo qui a, semble-t-il, fait

réagir les autorités, Junior Ngombe répétait qu'en 2025 « soit on gagne, soit on gâte tout ». Et s'adressant au parti au pouvoir, le RDPC : « On ne veut plus rien négocier avec vous. On sait que vous allez truquer les élections ».

Human Rights Watch rappelle que le recours à la justice militaire pour des civils viole des règles de droit international. L'ONG se dit préoccupée par « une répression généralisée de la dissidence au Cameroun, à l'approche de la présidentielle de 2025 ».

RFI

